



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **13 mai 2013**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de 160 000 F (TTC) destiné aux travaux de rénovation de la classe du Toboggan, sise dans le bâtiment de l'ancienne école, 2 route de Pressy

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement de **160 000 F (TTC)** pour couvrir les dépenses liées aux travaux de rénovation intérieure de la classe du Jardin d'enfant le Toboggan, comprenant :

Travaux préparatoires : installation de chantier, protections provisoires, démolitions, évacuations 20 000 F
Travaux dans le vide sanitaire, création d'un plancher chauffant, isolation contre mur Nord-Ouest,

Menuiserie, peinture, électricité, installations des sanitaires, nettoyages, 108 500 F

Honoraires architectes 23 500 F

Frais de reproduction et de bureau 2 200 F

Divers et imprévus 5 800 F

Selon devis établi par le Bureau d'Etudes et d'Architecture - BEA SA .

D'amortir la dépense en 10 ans, la première fois en 2014.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2013.

Vandœuvres, le 22 mai 2013

Le Président du conseil municipal
Christophe IMHOOS